FICHE DE CAPITALISATION

Accompagner les collectivités dans le cadre de leurs Appels à Projet, de leur cadrage à leur mise en œuvre.

RRMA

Pratique déployée par RESACOOP

Resacoop intervient en soutien à certaines collectivités dans le déploiement et la mise en œuvre de leurs appels à projet et ce, de différentes façons : en gestion directe pour la Région, en soutien aux porteurs de projet ou comme relai de toutes communication ou information relatives à ces dispositifs.

Resacoop est notamment intervenu sur des appels à projet mis en place dans le cadre de deux expérimentations :

- Une première expérimentation visant à mettre en place un fonds territorialisé de soutien aux microprojets de solidarité internationale en région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce fonds devait : (i) permettre aux petites associations locales d'accéder aux fonds (financements locaux et AMP) au travers d'un guichet unique, (ii) contribuer au développement d'un processus d'accompagnement des ASI, (iii) participer au développement de la SI sur les territoires.
- Une seconde portant sur un appel à projets visant à favoriser l'émergence de nouvelles coalitions d'acteurs entre collectivités, ONG et entreprises pour promouvoir des solutions innovantes et adaptées aux besoins des territoires partenaires de la Région.

Ces deux exemples concernent le domaine de l'AECT et plus spécifiquement du soutien des collectivités aux acteurs de leur territoire pour la CSI. Il s'agissait pour RESACOOP de contribuer à la structuration et au développement de ce soutien financier au travers la mise en place d'appels à projet.

Intérêt de la démarche pour le RRMA

- ☑ Visibilité et valorisation du réseau
- ☑ Possibilité de déployer la mission socle d'accompagnement du RRMA
- ☑ Accès à des financements
- ☑ Création de nouveaux partenariats

Collectivités ciblées

Des collectivités déployant des appels à projets à destination des acteurs du territoire ou ayant la volonté de le faire.

Besoin initial de la collectivité

1. Concernant l'expérimentation des fonds territorialisés pour les micro-projets : ce projet est né d'une sollicitation de l'AFD qui souhaitait expérimenter, spécifiquement dans la région, la mise en œuvre de fonds territorialisés destinés à cofinancer des microprojets de SI initiés par des acteurs régionaux. Le souhait de l'AFD résultait de l'évaluation de l'AMP d'une concentration des fonds sur l'Ile de France. L'enjeu était donc de renforcer l'accès aux fonds de micro-projets pour les structures provinciales et de mobiliser des co-financements des collectivités territoriales. Outre le Conseil régional, deux départements se sont joints à la démarche, l'Allier et la Savoie.
2. L'expérimentation autour du dispositif « nouvelles coalitions d'acteurs » émane d'une collaboration entre la Région et les agences de l'eau (AERMC et AELB) en Afrique francophone et de la volonté conjointe de mettre en place un dispositif de soutien pour répondre aux enjeux d'accès à l'eau et à l'assainissement. Resacoop s'est vu attribué un rôle d'acteur pivot, pour orienter les porteurs de projet sur un dispositif d'accompagnement spécifique sur les partenariats ONG-entreprise et sur les aspects techniques des projets eau-assainissement.

Objectifs de la démarche

1. Le fonds territorialisé devait permettre :
- aux petites associations locales de la Région d'accéder aux fonds de l'AMP, de contribuer au développement d'un processus d'accompagnement des Associations de Solidarité Internationale facilité par Resacoop et de participer au développement de la Solidarité Internationale sur les territoires.
- aux trois collectivités impliquées de renforcer et structurer leur soutien aux acteurs.

2. Le second appel à projet avait pour objectifs d'apporter des solutions innovantes et adaptées aux besoins des territoires partenaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, favoriser l'internationalisation des entreprises, permettre aux acteurs régionaux de réunir les conditions pour un déploiement à plus large échelle et renforcer la politique RSE des entreprises françaises déjà implantées.

Approche proposée

1. Dans le cadre de l'expérimentation des fonds territorialisés, Resacoop a été associé en vue d'assurer le suivi des conventions des associations (projets financés par la Région et par la Guilde) d'une part et de conduire des missions de renforcement des associations et des microprojets d'autre part en réalisant : des accompagnements individuels et collectifs, des formations au cycle de projet en partenariat avec la Guilde à Lyon et des formations décentralisées sur les départements, diffusion d'information pour les appels à projets départementaux et pour d'autres AAP nationaux et locaux.
2. Sur l'AAP nouvelles coalitions d'acteurs, Resacoop a eu pour missions de : (i) promouvoir l'AAP et des projets financés, (ii) favoriser l'émergence

de coalitions via l'organisation d'événements, (iii) participer aux temps initiés par la Région dans le cadre de l'AAP, (iv) accompagner les porteurs de projet dans la construction de leur projet tout en participant à la coordination et l'animation du dispositif avec l'appui technique de CoExist sur les partenariats ONG-entreprises et du PsEau.

Les résultats

1. Cette démarche a contribué aux missions socles du RRMA d'observatoire, de formation et d'accompagnement. Elle a permis de développer des actions conjointes avec les départements, la Guilde et la Région en proximité avec les territoires.

Elle a eu des effets pour les collectivités :

- construire un modèle d'AAP pour le département de l'Allier qui ne fonctionnait pas sur ce modèle de financement des assos de SI
- harmoniser le dossier de candidature en créant un cadre commun à tous les bailleurs
- susciter l'échange entre les collectivités et l'agence des microprojets

Elle a également eu des effets pour les acteurs du territoire : l'appui de RESACOOP a permis de renforcer les acteurs associatifs et leurs projets et les accompagner vers la mobilisation de nouveaux financements.

Cette expérimentation a, enfin, permis de confirmer la capacité du RRMA à mettre en œuvre des fonds territorialisés. Pour autant, cette démarche n'a pas été prolongée car elle générait trop de coûts de gestion au regard des montants additionnels mobilisés par les collectivités, elles-mêmes peu enclines à augmenter les financements dans un contexte de restrictions budgétaires. Le recentrage du RRMA sur ses fonctions d'information et d'accompagnement s'avère au final plus pertinent.

2. Cette démarche a permis de renforcer le RRMA via un apport d'éléments méthodologiques apportés par COEXIST. Elle a également permis de s'ouvrir à d'autres acteurs : les entreprises et leurs réseaux régionaux.

Calendrier

Expérimentation de 4 années

Ressources

Un ETP dédié au sein du RRMA (pour gérer notamment tous les aspects administratifs, de reporting, de faire le lien entre les acteurs et le suivi des porteurs de projet) ;

Acteurs impliqués

1. Resacoop, la Région, la Guilde, le département de l'Allier et le département de la Savoie.
2. Resacoop, la Région, la plateforme Coexist (plateforme de matching et d'accompagnement des partenariats ONG/entreprises opérée par la Cité de la Solidarité Internationale d'Annemasse), l'antenne régionale du PS-Eau.

Outils déployés

Des réunions de coordination multi-acteurs
Des outils communs de suivi des porteurs de projet : grilles d'analyse et de suivi
Des évaluations des dispositifs

« Associer le RRMA nous permet de bénéficier de leur offre de service et de ce que les équipes savent faire à savoir accompagner les acteurs du territoire. Nous ne connaissons pas toutes les organisations de SI du territoire. RESACOOP lui a un maillage du territoire, les connait mieux car les accompagne. »

Leviers d'action

Pour les deux expérimentations :

- L'identification de RESACOOP comme porte d'entrée pour le ciblage, l'accompagnement et le soutien aux acteurs du territoire.
- La volonté d'une plus grande coordination entre les collectivités d'un même territoire cherchant à soutenir les acteurs de la solidarité internationale.
- De la souplesse et de la bonne volonté de la part de chaque partenaire.
- Le soutien d'un réseau d'acteurs support chacun porteur d'une expertise spécifique et en lien avec les attentes de l'AAP.

Limites

Concernant l'expérimentation des fonds territorialisés :

- Dans la pratique, l'absence d'harmonisation des critères et des process entre les collectivités : double/triple traitement des dossiers lors des instructions et difficultés d'harmonisation des critères d'éligibilités – ce fonds ne constituait pas un véritable fond conjoint et manquait de lisibilité pour les associations ;
- Un ratio temps/budget peu efficient notamment du fait des montants au final limités consacrés par les collectivités pour ces appels à projets ;
- Un process d'instruction très chronophage ;
- La difficulté de mobiliser d'autres départements de la région (tentative réalisée auprès de 2 autres départements qui n'a pu aboutir en raison de décisions politiques) ;
- Une multitude de partenaires pour des projets de faibles envergures ;
- L'absence d'accompagnement post-dotation pour les acteurs des microprojets et de valorisation des projets auprès des collectivités financeuses.

Concernant l'expérimentation du dispositif « nouvelles coalitions d'acteurs » :

- une multiplicité de partenaires se positionnant en contradiction avec le rôle de point d'entrée du RRMA pour les porteurs de projets ;
- Une expérimentation pilotée avant tout par la Collectivité
- L'absence d'un point de contact privilégié pour les porteurs de projet ;
- Le positionnement de RESACOOP en seconde ligne du fait d'une subvention de gestion accordée à la Cité de la Solidarité Internationale et non au RRMA.

Principaux enseignements

- Concernant la mise en place de fonds territorialisés : un fond commun présente des avantages en termes d'appui aux dynamiques locales, de mise en lien des acteurs, de facilité d'accès pour les porteurs de projet (uniformisation des dossiers, visibilité, montée en confiance), d'enveloppe financières plus importante. Mais pour que tout cela soit effectif, il faut s'assurer de la mise en place de critères et de process communs, de budgets suffisants, d'une définition claire des rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués au sein d'une même plateforme de financement et d'accompagnement.
- L'implication d'un trop grand nombre d'acteurs intervenant en soutien/accompagnement des porteurs de projet sur un fond conjoint peut rapidement constituer une limite.
- La plus-value du réseau tient avant tout dans sa capacité à promouvoir ces appels à projet, à accompagner les acteurs vers une montée en qualité de leurs projets, la possibilité de donner des avis consultatifs lors des comités d'instruction, de suivre la mise en œuvre des projets, d'évaluer les projets davantage qu'un rôle tourné sur le conventionnement, le décaissement ou le reporting.
- L'accompagnement sur des sujets techniques doit pouvoir reposer sur des expertises externes.
- Pour la mise en place de démarches multi-acteurs, le temps est primordial pour parvenir à identifier, mobiliser et impliquer les bons acteurs.

Perspectives

1. Suite aux trois années d'expérimentation, il a été décidé de ne pas développer de fonds territorialisés au niveau régional. Les engagements financiers des partenaires n'étaient pas à la hauteur des enjeux d'un tel projet. Resacoop poursuit cependant son implication pour mettre en œuvre les différentes activités d'accompagnement et de renforcement des associations et microprojets sur le territoire.
2. Suite à cette expérimentation, la CSI s'est retiré. Le RRMA pourrait être amené à jouer le rôle porté par le programme coexist mais il doit pour cela s'approprier les méthodes de travail et intégrer les acquis de ce programme. Les acteurs sont en attente de savoir si le dispositif sera reconduit par la Région.